

Madame Albanel, il vous appartient d'agir pour sauver le patrimoine archéologique !

Manifestement les tentatives de destruction de l'archéologie préventive font l'objet de surenchères indignes entre députés et sénateurs, peu soucieux de la première convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (Convention de Malte)

Ainsi, à l'occasion de l'examen du projet de loi sur le « plan de relance », plusieurs sénateurs appartenant à votre majorité ont sorti l'artillerie lourde en déposant des amendements « tueurs » (cf pj) qui visent purement et simplement à vider de tout leur sens les procédures actuelles qui permettent de gérer l'archéologie préventive :

Citons notamment :

- Le raccourcissement drastique des délais pour réaliser les diagnostics ou les fouilles prescrites par les préfets de région. La conséquence en sera l'annulation de l'immense majorité des prescriptions (avec effet rétroactif) et la destruction, sans étude préalable, de nombreux sites archéologiques.
- Le raccourcissement des délais de fouille rendant impossible, pour les chantiers les plus importants, leur réelle exploitation scientifique, y compris ceux pour lesquels les DRAC auront rendu un avis motivé !
- Des attaques contre l'INRAP avec notamment des amendements refusant une faible augmentation de la Redevance d'archéologie Préventive ou introduisant la précarité au sein de l'établissement.

En tant que ministre de la culture, il vous appartient de tout

mettre en œuvre pour prouver que vous êtes fermement décidée à ce que demain, le patrimoine archéologique, qui constitue l'une des richesses incontournables de notre pays, ne soit pas sacrifié sous prétexte d'un « plan de relance ».

Ne rien dire, ne rien faire ne serait pas à la hauteur de votre mission !!!

VOTRE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE EST PLUS QUE JAMAIS ENGAGÉE
DEVANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ ARCHÉOLOGIQUE

TOUTES CELLES ET CEUX QUI NE VEULENT PAS VOIR BRADER LES
TRACES DE LEUR PASSÉ NE VOUS LE PARDONNERAIENT PAS.